

AR PREFECTURE

017-200041523-20210429-DEC166_2021-AU
Reçu le 29/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 166 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer pour le site de Vitrezay :

- Avec l'association Les Traits de Jean Vérat, une convention de mise à disposition d'une wagonnette luxe mixte pour passagers valides et handicapés de 14 places. Cette convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée d'un an, et définit les conditions de mise à disposition gracieuse de la wagonnette. La CDCHS percevra une commission de 1€ par prestation vendue.

Fait à Jonzac,

Le 29 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

